



AGENCE CULTURELLE DE LA GIRONDE
INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL
59, avenue d'Eysines
BP 155
33492 Le Bouscat cedex
siret : 383 890 233 00026
N° TVA Intracommunautaire :
FR90 383 890 233 00026
Tél. : 05 56 17 36 36
Fax : 05 56 17 36 31
web : www.iddac.net

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION RDC

INTITULE DU MARCHE :

ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET AUDIOVISUELS - IDDAC

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 5 octobre 2020 à 12h00

1ère PARTIE : ACHETEUR

1 - Nom et adresse de l'acheteur

Association iddac - Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel
59, Avenue d'Eysines
BP 155
33492 LE BOUSCAT-Cedex

2 - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Renseignements administratifs et financiers :

Cabrit Amélie – Assistante de direction
T 05 56 17 36 06
direction@iddac.net

Renseignements techniques :

Téléphone : 05 56 17 36 28 / 05 56 17 36 14
André Le Vagueresse / informatique@iddac.net
Alain Flausse / informatique2@iddac.net

2ème PARTIE : OBJET DU MARCHÉ

1 – Description

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de réaliser un **marché de fournitures informatiques et audiovisuelles** pour l'iddac.

1.2 Décomposition de la consultation

Le présent marché est décomposé **en 2 (deux) lots**.

Il est possible de présenter une offre pour un ou deux lots. Chaque attribution donnera lieu à la conclusion d'un contrat.

1.3 Forme et nature du Marché.

Marché public « simple »

Marché de fournitures : **matériel informatique, audiovisuel**

1.4 Lieu d'exécution du marché

Iddac – 59 avenue d'Eysines - 33110 Le Bouscat

2 – Montant du Marché

Ce marché est estimé pour **un montant global de 15 000.00 € HT (quinze mille euros Hors Taxe) pour les 2 (deux) lots**.

1 - Conditions de participation

1.1 Statut juridique et capacités professionnelles – références requises

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou de plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

1.2 Capacités économiques et financières – références requises

Déclarations prévues aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics (le cas échéant, tout document permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat).

2 – Pièces constitutives du dossier de candidature

- Le **présent document** daté et signé ;
- L'acte d'engagement **AE**,
à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières **CCAP**,
à accepter sans modification, à dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières **CCTP**,
à accepter sans modification, à dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;
- Le **document financier de la consultation** -, faisant apparaître les différents prix proposés pour chacun des lots pour lesquels le prestataire candidate, et précisant le régime de TVA applicable ;

- Le descriptif détaillé de chacun des matériels et de son conditionnement ;
- Le prix détaillé HT de la proposition, sur la base du document financier à retourner dûment complété, précisant le régime de TVA applicable ;
- Le taux de remise pouvant être appliqué sur les prix catalogue dans le cas d'achats complémentaires ;
- Une présentation des conditions de garantie proposées pour chacun des matériels, précisant la durée et le périmètre de la garantie ;
- Une présentation des modalités, délais et tarifs de SAV ;
- La date de livraison, dans le cas où celle-ci peut intervenir avant la date butoir du **lundi 16 novembre 2020** ;
- Une sélection de références significatives permettant d'apprécier les spécificités de l'activité du candidat.

1 - Critères d'attribution

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics. Ces conditions prévoient notamment :

- L'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation.
- La prise en compte des critères de jugement énumérés ci-après.
- Toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres se fera en fonction des critères, pondérés tels que énoncés, classés dans l'ordre décroissant suivant :

CRITERE N°1 45 %
Prix

CRITERE N°2 35 %
Valeur technique
Qualité des articles au regard des normes légales et d'usage dans la profession, et compatibilité avec les matériels existants

CRITERE N°3 10 %
Durée et périmètre de la garantie

CRITERE N°4 10 %
Etendue et délais du Service Après-Vente

Après un premier examen des offres, l'iddac pourra engager des négociations avec le ou les candidats. A l'issue de ces dernières, après confirmation par chaque candidat rencontré des modifications éventuelles de son offre, l'iddac choisira l'offre la mieux disante au regard des critères pondérés définis précédemment.

2 - Renseignements d'ordre administratif

2.1 Date limite de réception des offres

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement, et fixée au **lundi 5 octobre 2020 à 12h00**.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

2.2 Langue devant être utilisée dans l'offre est le français

5ème PARTIE : PRESENTATION ET ENVOI DES OFFRES

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté selon les modalités suivantes : Le pli cacheté comprendra les pièces constitutives du dossier de candidature telles que détaillées ci-dessus.

Les montants seront indiqués en €, net de remises, en Hors TVA et en Toutes Taxes Comprises.

L'envoi des offres peut se faire :

>Par voie postale en Lettre Recommandée avec Avis de Réception

>Par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

iddac

[Marché ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET AUDIOVISUELS]

59, avenue d'Eysines

BP 155

33492 LE BOUSCAT CEDEX

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, l'acheteur ne pouvant être tenue responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

>Par dématérialisation

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, les offres peuvent également être transmises par voie électronique, selon les mêmes conditions que ci-dessus.

Elles pourront être adressées à l'iddac à l'une des adresses de messagerie suivante :

informatique@iddac.net / informatique2@iddac.net

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Date, cachet et signature de l'entreprise